

Des surveillants de la prison de Rennes accusés de violences et faux en écriture publique

Rennes, 30 mai 2022 (AFP) - Une plainte pour violences volontaires et faux en écriture publique visant des surveillants du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin a été déposée par un détenu de 21 ans sur la base d'images de vidéosurveillance, ont indiqué ses avocates lundi.

La plainte d'Abdallah M., révélée lundi par Le Parisien, est intervenue après une décision de la commission disciplinaire de la prison du 30 novembre dernier, selon des documents consultés par l'AFP.

En détention provisoire dans une affaire de tentative de meurtre, Abdallah M. était accusé par des surveillants, dans des compte-rendus d'incident, de les avoir menacés de mort, d'avoir craché en leur direction et d'avoir essayé de leur asséner des coups de poing.

Le détenu a nié les faits et la commission de discipline l'a relaxé des accusations de violences physiques ou de résistance violente aux injonctions du personnel.

"L'exploitation de la vidéosurveillance du hall et du premier étage (de la maison d'arrêt, ndlr) vont dans le sens des déclarations du détenu, à savoir qu'il avait sa carte d'identité intérieure et qu'il a été poussé à plusieurs reprises par le surveillant alors que le détenu M. ne manifestait aucune velléité d'agression", écrit la commission dans sa décision du 30 novembre, dont l'AFP a obtenu copie.

La commission a cependant condamné le détenu à deux jours de cellule disciplinaire pour des "insultes, menaces ou des propos outrageants" à l'encontre du personnel de la prison. Dans la foulée de cette décision, Me Amina Saadaoui a demandé par courrier au directeur de la prison de conserver "toutes vidéos utiles à la manifestation de la vérité". "Cette vidéo est édifiante", a assuré l'avocate à l'AFP, qui ne sait toutefois pas si elle a bien été conservée. Me Saadaoui a en outre déposé plainte en décembre auprès du procureur de la République de Rennes pour "violences volontaires" et "faux en écriture publique" au nom de son client, selon une copie de cette plainte consultée par l'AFP.

"Depuis, nous n'avons aucun retour", souligne sa consoeur Me Gwendoline Renier. "Quand il s'agit de mises en cause de l'administration pénitentiaire, il n'y a jamais d'enquête. Il ne se passe rien. Il n'y a même pas de classement sans suite", a accusé Me Saadaoui.

Interrogé lundi matin par l'AFP, le parquet de Rennes n'a pas donné suite dans l'immédiat. L'administration pénitentiaire a en revanche indiqué à l'AFP qu'une procédure disciplinaire était en cours à l'encontre du surveillant accusé de violence.

En 2019, la contrôleure générale des lieux de privation de liberté avait déjà pointé dans un rapport "un niveau de violence inquiétant" à la prison de Rennes.

aag/et/gvy